# Association de Comités de Quartier Ucclois

Analyse succincte du contexte architectural et historique de l'immeuble sis au :

n°2 rue Joseph Vanderlinden à 1180 Uccle. Traitement du dossier : E. DAVID



## Identité de l'Œuvre

Immeuble construit en 1933 en tant qu'atelier d'ébénisterie pour le compte de monsieur Paul Vandecappelle par l'architecte Ucclois (ateliers au 504 de la rue Vanderkindere) P. Marcel PORTO (1900-1972).

### Architecte

Marcel PORTO fut stagiaire chez Victor Horta et puis surtout chez Joseph Van Neck. En 1952 il occupa la présidence de la Société Centrale d'Architecture de Belgique. Il fut en 1953 un des fondateurs de l'A.S.B.L. Défense de Bruxelles.

L'atelier Vandecappelle témoigne de l'intérêt que l'architecte portait depuis le début de sa carrière pour l'artisanat et l'industrie. Il sera par la suite l'auteur de la S.A. Siemens au n° 107-111 de la chaussée de ruysbroeck et 116 de la chaussée de Charleroi, de la S.A. Coca-Cola Export au n° 70 de la rue Grosjean, des ateliers de menuiserie au 1103 chaussée de Heacht, etc. En dehors de ses réalisations pour le monde industriel, il est également l'auteur à Uccle de certaines maisons sociales de la cité du Homborsh, et de maisons bourgeoises (42 rue Lincoln ; 63, rue Victor Emmanuel III; 51, chemin du Crabbegat, etc..).

L'immeuble qu'il fit construire rue Vanderlinden, malgré ses proportions modestes, n'en est pas moins raffiné tant par le traitement de sa façade (éclectique d'esprit médiéval) que par le choix des matériaux et des finitions. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer la qualité donné à cet édifice qui finalement n'en est qu'un relatif petit atelier. « Pour lui, une architecture doit durer » dixit l'hommage à Marcel PORTO de Marcel Bormans, Vice Président de la SCAB, dans le Bulletin hebdomadaire de la SCAB, septembre 1973.

#### Contexte local

Le percement de la rue Vanderlinden fut planifié dès 1909 mais la rue ne fut créée qu'en 1937. Ainsi l'atelier de Mr Paul Vandercappelle fut construit avant la création de la rue. Comme la parcelle se prolongeait jusqu'à la chaussée de Waterloo, le nouvel immeuble, qui avait pourtant sa façade principale tournée vers la nouvelle rue projetée (sans certitude que celle-ci soit réellement réalisée!), était temporairement adressée au 1067 chaussée de Waterloo.

## Contexte stylistique

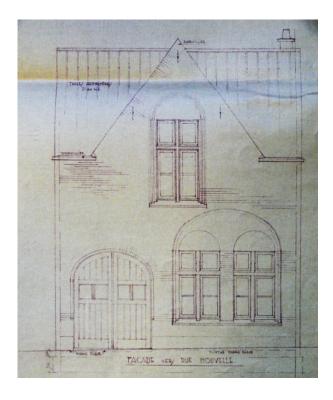
Au point de vue stylistique l'atelier de la rue Joseph Vanderlinden, reste fortement influencée par la tradition architecturale héritée du 19<sup>ième</sup> siècle. Pourtant seul 5 ans sépare l'élaboration de cette construction de l'immeuble moderniste voisin (1938) aux allures de paquebot. A eux deux, ces deux immeubles mitoyens, très différents mais tous deux de qualité, témoignent de ce contexte culturel et architectural très particulier qu'est la période de l'entre-deux-guerres, entre attachement aux valeurs du passé et attirance pour la modernité.

#### Contexte actuel

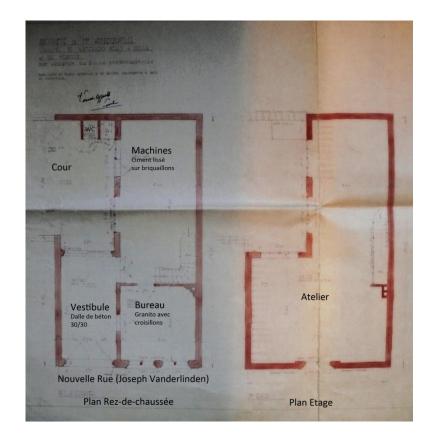
Une demande de démolition de l'Atelier Vandecappelle a été introduite en juin 2010 puis réitérée en décembre 2010 dans le cadre d'un projet plus vaste de restructuration d'îlot (angle entre la chaussée de Waterloo et la rue Joseph Vanderlinden). Libellé de la demande : Chaussée de Waterloo 1067-1069 / Rue Vanderlinden 2 ; demande de Parmis d'Urbanisme n° 16-39-312-10: Projet de démolition de 2 bâtiments, construction d'un immeuble d'habitation et commerce, construction d'un second immeuble de logements avec parking et démolition/reconstruction d'un 3ième immeuble.

Dans le cadre de cette demande, il serait d'autant plus dommage de raser l'atelier Vandecappelle dans la mesure ou l'immeuble prévu en remplacement est d'une relative banalité. Une sorte d'immeuble de « remplissage ». L'architecture riante de Marcel PORTO apporte à la rue Vanderlinden une note de fantaisie là ou le nouvel immeuble projeté ne fera que prolonger irrémédiablement la monotonie générale.

Même s'il ne s'agit pas d'un monument majeur, il est toutefois important d'y être attentif, au risque sinon de tendre progressivement à l'appauvrissement, la standardisation et la banalisation de notre paysage urbain.



Ci-contre: Elévation de la façade côté rue Joseph Vanderlinden. Extrait des plans annexés à la demande d'urbanisme de 1933 (Archives de la commune d'Uccle, dossier 8043).



Ci-contre: Plans terriers de l'immeuble. Extrait des plans annexés à la demande d'urbanisme de 1933 (Archives de la commune d'Uccle, dossier 8043).







Ci-dessus à gauche : Photomontage suggérant ce à quoi devait ressembler à l'origine le numéro 2 de la rue Joseph Vanderlinden à Uccle avant la modification de sa toiture et avant d'avoir été uniformément peint en blanc.

Ci-dessus à droite : Vue de l'angle entre la chaussée de Waterloo et la rue Vanderlinden (photo ACQU juin 2010)

Ci-contre : Rue Vanderlinden, Situation projetée (source : dossier de demande mis à l'enquête publique)